

**ARRETÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune de QUISTINIC ;

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par Monsieur Florian GIRAUD, Gérant de l'entreprise Le Bonheur des Ogres, située 5 Place Saint Mathurin, en vue de l'organisation d'un marché des artisans créateurs les 13 et 14 juin 2026 et d'un fest-noz le samedi 13 juin 2026.

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement ;

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Florian GIRAUD est autorisé à occuper le domaine public à compter du vendredi 12 juin à 12 heures jusqu'au dimanche 14 juin à 23 heures afin d'organiser un marché des artisans créateurs et un fest-noz. Le stationnement des véhicules sera interdit. La place Saint Mathurin sera réservée pour l'évènement.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone concernée.

Article 4 : Le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie de Plouay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quistinic, le 11 mai 2026

Le Maire,
Thibault PHILIPPE

